

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE SAMEDI 28 MARS 2020 À 10 H 30

Je soussigné(e)

donne, par la présente procuration, pouvoir à

M. / Mme

de me représenter et de voter en mes lieu et place, lors de l'AG ordinaire de l'URDLA du 28 mars 2020.
Pour être valable, cette procuration doit parvenir à l'URDLA avant le 25 mars 2020.

Bon pour pouvoir
(date et signature)

CONVOCAION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SAMEDI 28 MARS 2020 À 10 H 30

ORDRE DU JOUR

- Rapport moral
- Rapport d'activité
- Approbation des comptes 2019
- Questions diverses

Pour faciliter l'organisation, faites-nous savoir si
OUI ou **NON** vous serez présent.

ATTENTION

Seuls les adhérents 2019 ou 2020 peuvent assister à l'Assemblée générale.
Pour des raisons d'organisation vos pouvoirs doivent nous parvenir avant le 25 mars 2020.